

Lille, le 4 janvier 2013

## Communiqué de presse

### MOUVEMENT DU COMITE DES SANS-PAPIERS 59 : LE PREFET POURSUIT LE DIALOGUE ET APPELLE A LA VIGILANCE SUR LA SITUATION SANITAIRE



Après une précédente visite jeudi 3 janvier à 17h30, la Croix rouge s'est à nouveau rendue ce vendredi 4 janvier à 18h00 auprès des personnes se déclarant en grève de la faim et occupant le parvis de l'église Saint-Maurice dans le cadre de la maraude mise en place par la préfecture et l'Agence régionale de santé.

Lors de la visite du 3 janvier, la Croix rouge a dénombré 41 personnes, dont 7 femmes, participant à ce mouvement. Les conditions d'hygiène constatées n'étaient, à l'évidence, pas satisfaisantes et certaines personnes déclaraient souffrir du froid (engelure). Cependant, aucune d'entre elles n'a demandé à bénéficier de soins. La Croix rouge a remis à cette occasion 15 couvertures de survie et 15 kits d'hygiène.

Compte-tenu des risques que font peser sur ces personnes l'hébergement sous tente et les conditions d'hygiène dans lesquelles elles ont décidé de se maintenir, le préfet du Nord a demandé à l'un de ses représentants de se rendre à nouveau sur place.

Celui-ci s'est déplacé ce jour à 19h30 et a confirmé aux dirigeants du mouvement les deux points suivants :

- le passage quotidien de la Croix rouge et la possibilité de bénéficier de soins si les personnes concernées le souhaitent,
- l'organisation d'une rencontre en préfecture entre le CSP 59 et la Ligue des droits de l'Homme le mercredi 9 janvier, pour faire un premier retour sur les dossiers déposés.

Sur ce dernier point, le préfet demande aux personnes concernées de déposer leur dossier dans les meilleurs délais afin de pouvoir statuer le plus rapidement possible au regard des critères de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 28 novembre 2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour. Ces dossiers seront examinés avec rapidité, parallèlement aux 350 autres dossiers qui ont déjà été déposés par des étrangers en situation irrégulière dans le cadre de cette circulaire.

Le préfet renouvelle son appel à la responsabilité des personnes qui soutiennent le mouvement et enjoint aux personnes se déclarant en grève de la faim de cesser le mouvement.